



**Programme National de Formation Continue à
l'attention des Commissaires aux Comptes
nouvellement agréés.**

**Renforcement des compétences professionnelles et
harmonisation des pratiques d'audit**

Programme national de formation

- Nombre de sessions : 7 sessions de formation
- Volume horaire total : 42 heures
- Période : Mai 2026 – Septembre 2026

Pôles régionaux de formation

Alger Est • Alger Ouest • Constantine • Annaba
Sétif • Bordj Bou Arreridj • Béjaïa • Tizi Ouzou
Oran • Mostaganem • Ouargla • Béchar.

Alger – 2026

Préambule

La profession de commissaire aux comptes occupe une place centrale dans l'architecture de la gouvernance financière et de la transparence économique. À travers les missions de certification des comptes et de contrôle légal, le commissaire aux comptes contribue directement à la fiabilité de l'information financière, à la protection des parties prenantes et au renforcement de la confiance dans l'environnement économique.

Dans un contexte marqué par l'évolution constante des normes d'audit, le renforcement des exigences de gouvernance, ainsi que par la complexification croissante des environnements économiques et financiers, la formation professionnelle continue constitue un levier essentiel pour garantir l'excellence et la crédibilité de la profession.

Consciente de ces enjeux, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes s'inscrit dans une démarche proactive visant à accompagner les professionnels dans le développement permanent de leurs compétences et l'actualisation de leurs connaissances techniques et réglementaires.

C'est dans cette perspective que la CNCC met en place un Programme National de Formation Continue destiné aux commissaires aux comptes nouvellement agréés, afin de consolider leurs acquis, d'harmoniser les pratiques professionnelles et de renforcer la qualité des missions d'audit réalisées dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme s'inscrit dans une vision stratégique visant à structurer un dispositif national de formation continue au sein de la profession, à promouvoir les standards internationaux d'audit et à soutenir l'évolution du commissariat aux comptes en Algérie dans un environnement économique en mutation.

À travers cette initiative, la CNCC réaffirme son engagement à promouvoir une profession moderne, rigoureuse et conforme aux meilleures pratiques internationales, contribuant ainsi à la consolidation de la transparence financière, à la sécurisation des opérations économiques et au renforcement de la confiance des acteurs économiques et institutionnels.

Le présent document présente les objectifs, l'organisation et les modalités de mise en œuvre du Programme National de Formation Continue à l'attention des Commissaires aux Comptes nouvellement agréés.

1. Contexte et justification

Dans le cadre de sa mission de régulation, de développement et de renforcement des compétences de la profession, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes met en place un Programme National de Formation Continue destiné aux commissaires aux comptes nouvellement agréés et inscrits au tableau officiel de la CNCC au cours des dix dernières années.

Ce programme s'inscrit dans la volonté de la CNCC de :

- renforcer les compétences professionnelles des commissaires aux comptes ;
- harmoniser les pratiques d'audit conformément aux normes professionnelles ;
- consolider la qualité des missions de certification des comptes ;
- accompagner l'évolution de la profession face aux nouvelles exigences de gouvernance financière et de transparence économique.

Cette initiative constitue également une étape importante dans la structuration d'un dispositif permanent de formation professionnelle continue au sein de la profession.

2. Objectifs du programme

Le programme vise à atteindre les objectifs suivants :

- renforcer les connaissances techniques des commissaires aux comptes dans les domaines de l'audit financier et du commissariat aux comptes ;
- assurer une meilleure maîtrise des normes professionnelles et des standards internationaux d'audit ;
- améliorer la qualité des missions de certification des comptes ;
- développer les bonnes pratiques professionnelles en matière d'éthique, d'indépendance et de responsabilité professionnelle ;
- renforcer les capacités des commissaires aux comptes face aux nouveaux défis économiques et réglementaires.

3. Public concerné

Le programme s'adresse à :

Les commissaires aux comptes agréés et inscrits au tableau officiel de la CNCC depuis moins de dix (10) années.

Nombre estimé de participants :

500 commissaires aux comptes.

4. Organisation pédagogique

- Le programme de formation sera structuré autour de : 7 sessions de formation
- Chaque session aura une durée de : 6 heures
- Volume horaire total : 42 heures

Les sessions seront organisées de manière alternée et progressive afin de permettre aux participants de concilier formation et activité professionnelle.

5. Calendrier du programme

Période de formation :

- Début : première semaine du mois de mai 2026
- Fin : fin du mois de septembre 2026

Les sessions seront réparties sur une période de cinq mois selon un calendrier établi par la CNCC.

6. Pôles régionaux de formation

Afin de garantir une couverture nationale et de faciliter l'accès des professionnels à la formation, le programme sera organisé à travers 13 pôles régionaux :

1. Alger Est ;
2. Alger Ouest ;
3. Constantine ;
4. Annaba ;
5. Sétif ;
6. Bordj Bou Arreridj ;
7. Béjaïa ;
8. Tizi Ouzou ;
9. Oran ;

10. Mostaganem ;

11. Ouargla ;

12. Béchar ;

13. El Oued.

Chaque pôle régional regroupera les commissaires aux comptes relevant de la zone géographique concernée.

7. Contenu pédagogique du programme

Le programme de formation portera notamment sur les thématiques suivantes :

Session 1 — Cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes

- rôle et responsabilité du commissaire aux comptes
- cadre légal du commissariat aux comptes en Algérie
- obligations professionnelles

Session 2 — Normes professionnelles d'audit

- normes internationales d'audit (ISA)
- méthodologie de la mission d'audit

Session 3 — Planification et conduite de la mission d'audit

- analyse des risques
- stratégie d'audit
- programmes de travail

Session 4 — Techniques d'audit financier

- procédures d'audit
- collecte et évaluation des éléments probants

Session 5 — Contrôle interne et gouvernance

- évaluation du système de contrôle interne
- gestion des risques

Session 6 — Éthique professionnelle et indépendance

- déontologie
- prévention des conflits d'intérêts
- responsabilité du commissaire aux comptes

Session 7 — Rapport d'audit et communication financière

- rédaction du rapport du commissaire aux comptes
- communication avec les organes de gouvernance

8. Méthodes pédagogiques

La formation sera dispensée par :

- des consultants spécialisés en audit et gouvernance financière ;
- des experts reconnus de la profession ;
- des formateurs agréés par la CNCC.

Les méthodes pédagogiques incluront :

- exposés techniques ;
- études de cas pratiques ;
- échanges d'expériences professionnelles.

9. Livrables

À l'issue du programme, les participants recevront :

Certificat de formation en audit financier et commissariat aux comptes.

Ce certificat sera délivré conjointement par :

- la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)
- les consultants intervenants dans le programme

10. Coût de la formation

La participation financière au Programme National de Formation Continue est fixée à :
15 000,00 DA par participant.

Afin de faciliter l'accès des commissaires aux comptes à ce programme de formation, ce montant pourra être réglé de manière fractionnée en trois (03) versements répartis sur la durée du programme.

Les modalités de paiement seront précisées et communiquées par la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes lors de l'inscription des participants.

Cette contribution couvre notamment :

- la participation à l'ensemble des sept (07) sessions de formation prévues dans le programme ;
- l'accès à la documentation pédagogique et aux supports de formation ;
- l'encadrement pédagogique assuré par les experts et formateurs intervenants ;
- la délivrance du certificat de formation à l'issue du programme.

Ce dispositif de participation financière vise à garantir la qualité pédagogique du programme et à assurer l'organisation optimale des sessions de formation dans les différents pôles régionaux retenus au niveau national.

Il est précisé que le montant de la participation couvre principalement **les frais directs de formation**, notamment la rémunération des consultants formateurs intervenant dans le cadre du programme.

La Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes prendra, pour sa part, en charge les frais indirects liés à l'organisation du programme, notamment les coûts d'organisation, de coordination et les dépenses logistiques nécessaires à la tenue des sessions de formation dans les différents pôles régionaux.

Ce dispositif vise à garantir l'accessibilité du programme aux professionnels tout en assurant un niveau élevé de qualité pédagogique et organisationnelle

11. Impact attendu du programme

Ce programme national de formation devrait permettre :

- le renforcement des compétences professionnelles des commissaires aux comptes ;
- l'amélioration de la qualité des missions d'audit ;
- l'harmonisation des pratiques professionnelles ;
- et la consolidation du rôle de la profession dans la transparence et la gouvernance économique.

12. Consultants – Formateurs

Les sessions de formation prévues dans le cadre du présent programme seront animées par des consultants formateurs issus de la profession, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine du commissariat aux comptes, de l'audit financier et de la gouvernance d'entreprise.

Les intervenants seront principalement des commissaires aux comptes de niveau confirmé, reconnus pour leur expertise professionnelle et leur expérience dans la conduite de missions d'audit légal.

La sélection des formateurs sera assurée par la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes, sur la base de critères d'expérience professionnelle, de compétence technique et de maîtrise des normes professionnelles applicables.

L'intervention de professionnels expérimentés vise à garantir une transmission des connaissances fondée à la fois sur les référentiels techniques et sur les meilleures pratiques professionnelles, permettant ainsi aux participants de bénéficier d'un enseignement à forte valeur opérationnelle.

13. Modalités d'inscription

L'inscription au programme de formation s'effectuera au niveau de chaque pôle régional de formation.

Les commissaires aux comptes concernés sont invités à procéder à leur inscription auprès des représentants de wilaya de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes relevant de leur circonscription territoriale.

Les représentants de wilaya seront chargés de :

- centraliser les inscriptions des participants ;
- établir les listes des commissaires aux comptes inscrits ;
- coordonner l'organisation logistique des sessions de formation au niveau du pôle régional.

Les modalités pratiques d'inscription ainsi que le calendrier détaillé des sessions seront communiquées par la CNCC aux représentants de wilaya et aux participants concernés.

ANNEXE

SYLLABUS DÉTAILLÉ DU PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION CONTINUE

À l'attention des Commissaires aux Comptes nouvellement agréés.

SESSION 1

Cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes.

Objectif pédagogique

Cette session vise à permettre aux commissaires aux comptes de maîtriser l'environnement juridique et réglementaire encadrant l'exercice de leur profession en Algérie. Elle a pour objectif de renforcer la compréhension du rôle institutionnel du commissaire aux comptes dans le système de gouvernance des entreprises, d'identifier ses responsabilités légales et professionnelles et de clarifier les obligations auxquelles il est soumis.

Contenu pédagogique

1. Le rôle du commissaire aux comptes dans l'économie

- fonction de certification des comptes
- rôle dans la transparence financière
- protection des actionnaires et des tiers
- contribution à la confiance dans l'information financière
- rôle dans la gouvernance d'entreprise

2. Nature juridique de la mission de commissariat aux comptes

- mission légale permanente
- distinction entre audit légal et audit contractuel
- principe d'indépendance de la mission
- portée de la certification des comptes

3. Cadre légal et réglementaire en Algérie

- dispositions du Code de commerce relatives au commissariat aux comptes
- loi relative aux professions comptables
- textes réglementaires régissant la profession
- normes professionnelles applicables.

4. Responsabilités du commissaire aux comptes

- responsabilité civile professionnelle
- responsabilité pénale
- responsabilité disciplinaire

5. Obligations professionnelles

- indépendance
- secret professionnel
- obligation de diligence
- procédure d'alerte

Études de cas

- conflit d'intérêts dans une mission d'audit
- responsabilité du commissaire aux comptes face à une irrégularité significative
- analyse d'une situation de refus de certification

SESSION 2

Normes professionnelles d'audit

Objectif pédagogique

Cette session vise à renforcer la maîtrise des normes professionnelles encadrant la mission d'audit légal et à familiariser les participants avec les standards internationaux d'audit (ISA).

Contenu pédagogique

1. Introduction aux normes d'audit

- objectifs des normes d'audit
- principes fondamentaux de l'audit financier
- structure des normes ISA

2. Normes relatives à la planification et à la réalisation de l'audit

- NAA/ISA 200 : objectifs de l'auditeur
- NAA/ISA 220 : contrôle qualité de la mission
- NAA/ISA 300 : planification de l'audit
- NAA/ISA 315 : identification et évaluation des risques

3. Normes relatives aux éléments probants

- NAA/ISA 500 : éléments probants
- NAA/ISA 520 : procédures analytiques
- NAA/ISA 530 : sondages d'audit

4. Normes relatives aux conclusions et au rapport d'audit

- NAA/ISA 700 : formation de l'opinion
- NAA/ISA 705 : opinions modifiées
- NAA/ISA 706 : paragraphes d'observation

Études de cas

- analyse d'un dossier d'audit selon les normes ISA
- identification des écarts de conformité

SESSION 3

Planification et conduite de la mission d'audit

Objectif pédagogique

Permettre aux commissaires aux comptes de structurer efficacement la mission d'audit et d'adopter une démarche méthodologique conforme aux normes professionnelles.

Contenu pédagogique

1. Compréhension de l'entité et de son environnement

- analyse du modèle économique
- compréhension du secteur d'activité
- identification des risques

2. Évaluation des risques d'audit

- risque inhérent
- risque de contrôle
- risque de détection

3. Élaboration de la stratégie d'audit

- définition de la stratégie globale
- planification des travaux
- allocation des ressources

4. Programmes de travail

- préparation des programmes d'audit
- documentation des procédures
- supervision des travaux

Études de cas

- élaboration d'un plan d'audit pour une PME
- identification des zones de risque significatif

SESSION 4

Techniques d'audit financier

Objectif pédagogique

Développer les compétences techniques des commissaires aux comptes en matière de procédures d'audit et d'analyse des éléments probants.

Contenu pédagogique

1. Procédures d'audit

- inspection documentaire
- observation
- confirmation externe
- recalcul
- procédures analytiques

2. Techniques d'audit par cycle

Audit du cycle :

- achats – fournisseurs
- ventes – clients
- trésorerie
- immobilisations
- stocks
- paie

3. Utilisation des techniques de sondage

- méthodes de sélection
- échantillonnage statistique et non statistique.

4. Évaluation des anomalies

- anomalies détectées
- seuil de signification
- correction des erreurs

Études de cas

- analyse d'un cycle de trésorerie
- audit du cycle achats

SESSION 5

Contrôle interne et gouvernance

Objectif pédagogique

Comprendre le rôle du contrôle interne dans la fiabilité de l'information financière et apprendre à évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Contenu pédagogique

1. Concepts fondamentaux du contrôle interne

- objectifs du contrôle interne
- composantes du contrôle interne

2. Modèle COSO

- environnement de contrôle
- évaluation des risques
- activités de contrôle
- information et communication
- pilotage du dispositif

3. Évaluation du contrôle interne par l'auditeur

- compréhension du système
- tests de contrôle
- identification des faiblesses

4. Gouvernance d'entreprise

- rôle des organes de gouvernance
- comité d'audit
- relations avec les commissaires aux comptes

Études de cas

- cartographie des risques
- analyse d'un système de contrôle interne

SESSION 6

Éthique professionnelle et indépendance

Objectif pédagogique

Renforcer la culture éthique et la conformité aux principes déontologiques de la profession.

Contenu pédagogique

1. Principes fondamentaux de la déontologie

- intégrité
- objectivité
- compétence professionnelle
- confidentialité
- comportement professionnel

2. Indépendance du commissaire aux comptes

- indépendance d'esprit
- indépendance en apparence

3. Gestion des conflits d'intérêts

- identification des situations à risque
- mesures de sauvegarde

4. Responsabilité éthique

- manquements déontologiques
- sanctions disciplinaires

Études de cas

- situation d'indépendance compromise
- gestion d'un conflit d'intérêts

SESSION 7

Rapport d'audit et communication financière

Objectif pédagogique

Permettre aux commissaires aux comptes de maîtriser les techniques de rédaction du rapport d'audit et les modalités de communication avec les organes de gouvernance.

Contenu pédagogique

1. Structure du rapport du commissaire aux comptes

- introduction
- opinion d'audit
- fondement de l'opinion
- observations éventuelles

2. Types d'opinion

- opinion sans réserve
- opinion avec réserve
- refus de certification
- impossibilité de certifier

3. Communication avec les organes de gouvernance

- échanges avec le conseil d'administration
- communication avec le comité d'audit

4. Communication financière

- information des actionnaires
- transparence financière

Études de cas

- analyse d'un rapport d'audit
- rédaction d'une opinion modifiée

Résultats pédagogiques attendus du programme

À l'issue du programme, les commissaires aux comptes devront être en mesure de :

- appliquer les normes professionnelles d'audit ;
- structurer et conduire efficacement une mission d'audit ;
- évaluer les risques financiers et les dispositifs de contrôle interne ;
- rédiger des rapports d'audit conformes aux standards professionnels ;
- exercer leur mission dans le respect des principes d'éthique et d'indépendance.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SESSIONS DE FORMATION

Le programme national de formation continue est structuré autour de sept (07) sessions pédagogiques, permettant de couvrir l'ensemble des dimensions juridiques, techniques et déontologiques de la mission de commissariat aux comptes.

Session	Intitulé de la session	Principaux thèmes abordés	Durée
Session 1	Cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes	Rôle et responsabilités du commissaire aux comptes – Cadre légal en Algérie – Obligations professionnelles	6 heures
Session 2	Normes professionnelles d'audit	Introduction aux normes internationales d'audit (ISA) – Principes et exigences des normes d'audit – Application pratique	6 heures
Session 3	Planification et conduite de la mission d'audit	Analyse des risques – Élaboration de la stratégie d'audit – Programmes de travail et organisation de la mission	6 heures
Session 4	Techniques d'audit financier	Procédures d'audit – Collecte et évaluation des éléments probants – Audit par cycles (achats, ventes, trésorerie, stocks, paie)	6 heures
Session 5	Contrôle interne et gouvernance	Évaluation du système de contrôle interne – Gestion des risques – Gouvernance d'entreprise et rôle du comité d'audit	6 heures
Session 6	Éthique professionnelle et indépendance	Principes déontologiques – Prévention des conflits d'intérêts – Indépendance du commissaire aux comptes	6 heures
Session 7	Rapport d'audit et communication financière	Rédaction du rapport du commissaire aux comptes – Types d'opinion – Communication avec les organes de gouvernance	6 heures

Volume horaire total du programme : 42 heures

Ce programme vise à assurer une mise à niveau technique et professionnelle des commissaires aux comptes nouvellement agréés, tout en favorisant l'harmonisation des pratiques d'audit conformément aux normes professionnelles en vigueur.

Encadrement du programme de formation

Le Programme National de Formation Continue est placé sous la supervision de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), qui assure son pilotage institutionnel, son organisation ainsi que le suivi de sa mise en œuvre.

Direction du programme

La direction générale du programme est assurée par :

- YAHIAOUI Mohamed, Président .

Responsables chargés de l'exécution du programme

La coordination opérationnelle et le suivi de l'exécution du programme sont assurés par :

- ABBOUDI Mohamed, Secrétaire Général par intérim,
- BELLAL Bakir, Trésorier,
- SOUALMIA Tahar, Membre.

Ces responsables veillent notamment à la coordination pédagogique, à l'organisation logistique des sessions de formation ainsi qu'au suivi de la participation des commissaires aux comptes au programme national de formation continue.

Représentants des pôles régionaux

Afin d'assurer la coordination territoriale du programme et de faciliter l'organisation des sessions de formation, le Conseil national de la Chambre nationale des commissaires aux comptes a désigné des représentants régionaux chargés de la coordination pédagogique et logistique au niveau des treize (13) pôles régionaux de formation.

Ces représentants assurent notamment :

- la coordination des inscriptions au niveau régional ;
- la mobilisation des commissaires aux comptes relevant de leur zone géographique ;
- la liaison avec la Chambre nationale pour l'organisation des sessions de formation ;
- le suivi administratif et logistique des activités du programme.

Représentants des pôles régionaux de formation

N°	Pôle régional de formation	Représentant	Wilaya	Téléphone
1	Alger Est	BADI Ahcene	Alger Est	0657 24 61 94
2	Alger Ouest	TALAHARI Nacera	Alger Ouest	05 50 02 30 21
3	Constantine	SOUALMIA Tahar	Constantine	06 61 72 42 29
4	Annaba	DOGGA Ahmed	Annaba	05 60 90 81 67
5	Sétif	BELLAL Bakir	Sétif	06 61 86 48 36
6	Bordj Bou Arreridj	RIGHI Fouzi	Bordj Bou Arreridj	07 91 91 47 72
7	Béjaïa	DJENANE Rafik	Bejaïa	06 99 92 73 94
8	Tizi Ouzou	AIT ALI YAHIA Noura	Tizi Ouzou	05 50 64 31 82
9	Oran	AMMOUR Abdelhakim	Oran	06 61 21 56 88
10	Mostaganem	MERHOUM Med Ala Eddine	Mostaganem	05 51 50 20 30
11	Ouargla	KHANGAOUI Abedelkrim	Ouargla	06 60 39 18 15
12	Béchar	ABBAR Mohamed	Béchar	049 21 11 55
13	El Oued	NAKES Abderahmane	El Oued	06 61 73 74 77

Contact

Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes

Cité des 498 logements – Bâtiment 08 – N°01

Haï El-Djorf – Bab Ezzouar – Alger

Tél/Fax : 044 98 59 23 - Tél : 044 98 58 46

Site web : www.cn-cncc-dz

Adresse e-mail : contact@cn-cncc.dz